

Règlement du concours de dessin manga organisé par le Conseil Local de la Jeunesse de Cherbourg & les clubs manga des établissements scolaires en partenariat avec le Festival du livre de jeunesse et de la bande dessinée 2018

Article 1: Objet et thème du concours

Dans le cadre de la mise en place d'un stand « Japan Expo » lors du festival du livre de jeunesse et de la bande dessinée 2018, il est proposé aux jeunes à partir de 10 ans un concours de dessin Manga.

Il est ouvert du 2 avril au 25 mai inclus.

Pour ce concours deux thèmes sont proposés:

«personnages existants et libres » et « l'eau » (thème du festival cette année).

Article 2: Participants

Le concours de dessin est ouvert aux jeunes selon les catégories suivantes :

-10-14ans

-15ans et +

Il s'adresse aux jeunes de manière individuelle.

Un seul dessin par jeune est autorisé.

Article 3: Modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif.

Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4.

Toutes les techniques manuelles sont acceptées: aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique).

Le dessin devra être à plat, sans volume.

Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque dessin. S'il n'est pas présent le dessin ne sera pas pris en compte.

La participation à ce concours est gratuite.

Les dessins du concours seront exposés lors du festival du livre de jeunesse et de la bande dessinée sur le stand « japan expo ».

Article 4: Acheminements des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés non pliés au plus tard le 25 mai, le cachet de la poste faisant foi, par courrier à l'adresse suivante:

Espace de Loisirs de l'Amont-Quentin

Concours de dessin

108, avenue de Normandie

50100 Cherbourg-en-Cotentin

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

En signant le formulaire de participation, chaque jeune autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise les organisateurs à le reproduire et

à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication du Conseil Local de la jeunesse et du Festival du livre de jeunesse et de la bande dessinée (site internet, Facebook et autres publications).

Article 6: Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie (âge et thème) les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Un gagnant coup de cœur sera également désigné par les visiteurs du festival du livre de jeunesse et de la bande dessinée via un vote organisé directement sur le stand le temps de la manifestation.

Article 7 : Remise des Lots

Cinq lots seront décernés à l'issue du concours de dessin : un pour chaque catégorie d'âge et chaque thème proposé ainsi qu'un prix pour le coup de cœur des visiteurs du festival.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Ils seront remis à l'issue du festival soit le dimanche 3 juin après-midi.

Article 8: Restitution

Les dessins pourront être retournés aux participants du concours qui se présenteront à l'issue du festival le dimanche 3 juin 2018 à partir de 18h lors du démontage du stand.

Article 9: Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Article 10: Responsabilité

Les organisateurs du concours ne pourront être reconnus responsables si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11: Modification du règlement

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement